

Aux directrices et directeurs cantonaux
des affaires sociales

Berne, le 9 décembre 2020

Reg: gsz-1.6

Atténuer les difficultés financières des structures d'accueil pour enfants

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État,

La question de la sécurité économique des institutions de prise en charge des enfants a été intensément débattue ces derniers jours, tant sur le plan fédéral que cantonal. Au cours d'un dialogue étroit avec les autorités fédérales, les conférences intercantionales CDAS, CDIP et CDEP ont discuté de la possibilité d'une solution nationale de soutien financier (indemnisation des pertes financières) des structures d'accueil gérées par des organismes privés. Car la nécessité de mesures se fait sentir de manière aigue : les pertes financières compromettent la viabilité de beaucoup d'institutions concernées.

La présidente de la CDIP, ainsi que les présidents de la CDEP et de la CDAS sont d'avis qu'il est absolument nécessaire d'atténuer les difficultés financières occasionnées par la pandémie pour les institutions d'accueil extra-familial et extra-scolaire, afin de maintenir l'offre de base. Selon l'appréciation des présidents des conférences, la Confédération partage la responsabilité des cantons en la matière, dans la mesure où elle interfère dans le domaine de compétence des cantons par son ordonnance d'urgence et les enjoint notamment d'assurer des places d'accueil pour les enfants.

Le Conseil fédéral n'a malheureusement pas adopté d'ordonnance à ce sujet pour le moment. La CDIP et la CDAS ont en revanche été invitées par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) à une audition après Pâques, afin d'aborder les défis et les mesures des cantons à ce sujet. Nous vous avons transmis hier un questionnaire à cet effet et nous vous remercions vivement pour votre coopération. Nous espérons convaincre la Commission de la nécessité d'assurer la viabilité des structures d'accueil et nous lui expliquerons aussi à cette occasion pourquoi la Confédération doit y contribuer à notre avis. Nous signalerons bien sûr aussi notre disposition à collaborer à l'élaboration d'une solution nationale.

Il n'est toutefois pas possible de prévoir si et quand une solution nationale verra le jour. **Étant donné que certaines structures d'accueil doivent déjà actuellement faire face à des problèmes de liquidités et envisagent la fermeture, il nous paraît indispensable que vous preniez dans votre canton les premières mesures urgentes, afin de garantir l'offre.**

Certains cantons ont déjà décidé de mesures ou sont en train d'élaborer de tels projets. Quant aux modalités de ces mesures, chaque canton doit naturellement décider pour lui-même. Elles doivent surtout viser pour l'instant à solutionner la problématique financière de base, à l'égard des organismes responsables des structures d'accueil. En effet, les parents ne devraient pas être tenus de continuer de s'acquitter de leurs contributions, s'ils suivent les prescriptions du Conseil fédéral et n'envoient plus leurs enfants à la crèche.

Deux points nous semblent particulièrement importants : les mesures devraient être conçues de telle sorte qu'elles puissent s'adapter à une solution nationale ultérieure visant à atténuer le dommage économique. Elles devraient aussi garantir que, une fois levées les mesures relatives au COVID-19 (après le 26 avril 2020), les crèches puissent rapidement retrouver leur nombre de places d'accueil initial. Car indépendamment de la stratégie du Conseil fédéral concernant le retour à la normalité et des modalités qu'elle adoptera, la prise en charge des enfants jouera, en tant que facteur structurel, un rôle décisif.

Nous vous remercions encore pour votre précieuse collaboration dans notre relevé de situation et vous souhaitons de joyeuses fêtes de Pâques.

Veillez agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de notre considération la plus distinguée.

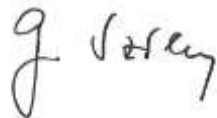
**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**

Le président



Martin Klöti
Conseiller d'État

La secrétaire générale



Gaby Szöllösy

Copie à

- Secrétariat général de la CDIP
- Secrétariat général de la CDEP